



PROCES-VERBAL DE SEANCE

Séance : Conseil Municipal

1^{er} septembre 2022 – 20 h

Convoqué le 23/08/2022

Salle consulaire, en présentiel uniquement

Le 1er/09/2022 de l'an deux mil vingt-deux, à 20 heures, le Conseil municipal convoqué le 23/08/2022 s'est réuni en session extraordinaire, à la Mairie de Feigères, sous la présidence de Myriam GRATS, Maire de la commune.

Membres du Conseil	Présents	Absents	Pouvoirs
GRATS Myriam	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
SALLIN Michel	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
FOURCADE Christelle	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
COLLOMB Eric	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
MEGEVAND Laurence	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Pouvoir à C. FOURCADE
DEFAGO Christian	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
ANDRIC Mihajlo	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
RAMBOSSON Olivier	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
MONTIBERT Dominique	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
BOITOUZET Patrick	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Pouvoir à D. DUNAND
GUICHON Raphaël	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
PLACET Aurélie	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
CÔME Noélie	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
FOLNY Brigitte	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Pouvoir à N. CÔME
CURTENAZ Pierre	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
BOUVIER Sébastien	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
GEVREY Laëtitia	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
DUNAND Dominique	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
MICHEL Ellen	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Pouvoir à E. COLLOMB
Conseillers en exercice	19		
Conseillers présents	13		
Conseillers votants	17		
Conseillers absents non excusés	02		

1. LECTURE DES POUVOIRS

MEGEVAND Laurence à FOURCADE Christelle

FOLNY Brigitte à Noélie CÔME

ELLEN Michel à COLLOMB Eric

BOITOUZET Patrick à Dominique DUNAND

2. ELECTION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Aurélie PLACET est désignée secrétaire de séance.

3. APPROBATION DU PROCES-VERBAL ET COMPTE-RENDU DE LA SEANCE PRECEDENTE (07.07.2022)

Mme le Maire informe les membres du Conseil Municipal que suite à l'absence du Secrétaire Général, la préparation des points n° 3 ; 4.1 ; 4.3 et 5 inscrits à l'ordre du jour n'ont pas pu être traités, Mme le Maire propose leur report à la prochaine séance.

Les membres du Conseil ont accepté le report à l'unanimité.

4. ORDRE DU JOUR AVEC DELIBERATION

FINANCES

Délibération n°D2022-38
Objet : Provision pour le financement du CET
Rapporteur : Myriam GRATS, Maire
Nomenclature Actes : 7.1. Finances locales

Afin de couvrir le coût des congés accordés au titre du CET induit par le remplacement d'un agent, le financement du transfert des droits sur une nouvelle collectivité employeur ou encore la monétisation de ces jours du CET rendue possible par le décret n°2010-531 du 20 mai 2010, il convient de constituer des provisions budgétaires conformément à la nomenclature comptable M57.

Il est ainsi recommandé de constituer une provision afin de couvrir le risque et le coût financier qui pourraient intervenir à la fin de la relation de travail (détachement, mutation, disponibilité, démission, décès...) ; le montant de cette provision est calculé à partir des jours détenus au-delà du 15^{ème} par les agents bénéficiant d'un CET, comme le préconise la nomenclature M57.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'**UNANIMITÉ** des membres présents et représentés :

- **CONSTITUE** une provision de 450 €, pour financer le Compte Epargne-Temps,
- **DIT** que les crédits seront inscrits en dépenses au budget 2022 à l'occasion de la prochaine décision modificative au chapitre 68.
- **PREND ACTE** des modalités comptables des provisions selon le régime semi-budgétaire.
- **PRECISE** que cette provision sera ajustée annuellement en fonction du besoin de financement réactualisé du Compte Epargne-Temps et qu'elle sera reprise dès que le besoin de financement du Compte Epargne-Temps sera éteint.

RESSOURCES HUMAINES

Délibération n°D2022-39
Objet : Mise à jour du Tableau des Effectifs
Rapporteur : Myriam GRATS, Maire
Nomenclature Actes : 4.1 - Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T.

Mme le Maire expose à l'Assemblée que suite à la création d'un poste d'attaché en date du 12/07/2022 en vue du recrutement du secrétaire général, elle propose de l'étendre aux autres cadres d'emplois B et C afin de faciliter le recrutement sur cette fonction.

Ainsi le tableau des effectifs en date du 07/07/2022, sera mis à jour.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'**UNANIMITÉ** des membres présents et représentés :

- **Décide** que, sauf disposition expresse de l'assemblée délibérante prise sur un nouvel avis du Comité Technique compétent, ces dispositions seront reconduites tacitement chaque année ;
- **D'inscrire** au budget les crédits correspondants ;
- **D'autoriser** l'autorité territoriale à signer tout acte y afférent ;
- **De charger** l'autorité territoriale de veiller à la bonne exécution de cette délibération, qui prend effet à partir du 1^{er} septembre 2022 ;

RESSOURCES HUMAINES

Délibération n°D2022-40

Objet : Modification du RIFSEEP

Rapporteur : Myriam GRATS, Maire

Nomenclature Actes : 4.5. Régime indemnitaire

Mme le Maire rappelle à l'Assemblée délibérante qu'il convient de faire une mise à jour du groupe de fonction 1 pour la catégorie C.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'**UNANIMITÉ** des membres présents et représentés :

- **ADOpte** la proposition du Maire de modification du RIFSEEP ;
- **MODIFIE** le RIFSEEP à compter du 1^{er} septembre 2022,
- **AUTORISE** Mme le Maire à fixer par arrêté individuel le montant perçu par chaque agent au titre des deux parts de la prime, dans le respect des principes définis ci-dessus,
- **PREVOIT ET INSCRIT** au budget les crédits nécessaires au versement de ce régime indemnitaire.

RESSOURCES HUMAINES

Délibération n°D2022-41

Objet : Création de postes pour accroissement d'activité

Rapporteur : Myriam GRATS, Maire

Nomenclature Actes : 4.2. Personnels contractuels

Mme le Maire expose également à l'organe délibérant qu'il est nécessaire de pallier à l'absence de la secrétaire générale et aux congés annuels successifs des agents.

Considérant la nécessité de créer des emplois non permanents, en raison des tâches à effectuer dans les différents services. Que ces tâches ne peuvent être réalisés par les seuls agents permanents de la collectivité.

Ainsi, Mme le Maire propose au Conseil Municipal d'allonger la durée des postes de saisonniers initialement créés pour 2 mois à 3 mois.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

AUTORISE le recrutement d'agents contractuels de droit public pour faire face temporairement à des besoins liés

- d'une part à un accroissement temporaire d'activité, dans les conditions fixées à l'article 3 I 1°) de la loi susvisée, pour une durée maximale de douze mois, compte tenu, le cas échéant, du renouvellement du contrat, pendant une même période de dix-huit mois consécutifs
- d'autre part à un accroissement saisonnier d'activité, dans les conditions fixées à l'article 3 I 2°) de la loi susvisée, pour une durée maximale de six mois, compte tenu, le cas échéant, du renouvellement du contrat, pendant une même période de douze mois consécutifs.

DIT que les crédits seront inscrits au budget.

0	voix « contre »
1	voix « Abstention » P. Curtenaz
16	voix « pour »

5. QUESTIONS DIVERSES

Eric Collomb :

- informe que suite à la dernière AG de l'APEF, cette association est reprise par un nouveau bureau est organisera un ramassage des déchets sur la commune le 17/9/2022.
- rappelle que le Forum des associations a lieu ce samedi 03/09/2022 et donne rendez-vous aux élus à 07h45 pour la préparation.

Christelle Fourcade :

- Rappelle le pot de départ en retraite de Martine mardi 06/09/2022 à 18h30.

- Le repas du CCAS est programmé pour le 16/10/2022 et souligne que nous en avons peu parlé : Mme le maire rappelle la date et le fait que les élus font le service ce jour-là, elle les remercie de prendre note dans leurs agendas respectifs.

Dominique Montibert :

- Rappelle que dimanche a lieu la fête du Salève, encourage les personnes intéressées à regarder le site et les affiches afin de se renseigner sur les sorties proposées.

Pierre Curtenaz :

- Demande si suite à la panne électrique et l'extinction fortuite de l'éclairage au centre du village, beaucoup de personnes se sont plaintes : Christian Defago pense qu'il s'agit d'une trentaine de personnes maximum. S'ensuit un échange entre les élus sur la nécessité ou non de maintenir cet éclairage pendant la nuit, aucune décision n'est prise, la réflexion sera menée sur le sujet.

Michel Sallin :

- Informe que la commande des décorations de Noël est arrivée. En ce qui concerne les dossiers d'urbanisme, l'été a été plutôt calme.

- Rappelle Mme le Maire que nous n'avons pas eu de retour des VP de la CCG quant à l'organisation de notre réunion /information PLUI.

Christian Défago :

- Informe que la route de Malchamps sera fermée le 19/09/2022, une information sera diffusée dans les boîtes aux lettres des riverains concernés.

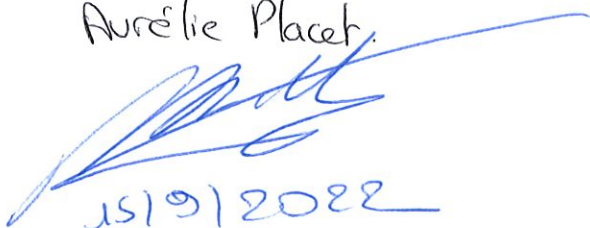
- L'enrobée de cette même route aura lieu les 22/09/2022 et 29/09/2022, et remercie les habitants pour leur patience et leur compréhension.

- Informe les élus sur les travaux en cours de finitions à l'école et à l'étage de la mairie.

Mme le Maire informe que l'arrivée de la nouvelle secrétaire générale ayant lieu le 10/10/22 afin de lui laisser le temps de prendre ses marques, il n'y aura pas de CM en octobre, elle les informera prochainement de la date du prochain Conseil Municipal.

Séance levée à 21 h 15.

le Secrétaire de séance
Aurélie Placeh



25/09/2022

Mme le Maire

Placeh
